



*Un territoire  
de projets*

Le PETR Pays Portes de Gascogne

---

Territoire à Energie Positive pour la  
Croissance Verte



# Le PETR Portes de Gascogne

## Positionnement territorial

- Au croisement de trois agglomérations : Auch, Agen et Toulouse
- A l'Est du département du Gers

## Composition administrative

- 160 communes
- 5 communautés de communes

## Population

- 71 500 habitants (INSEE 2015)

## Superficie

- 2 082 km<sup>2</sup> => 1/3 du Gers en termes de superficie, d'habitants et de communes

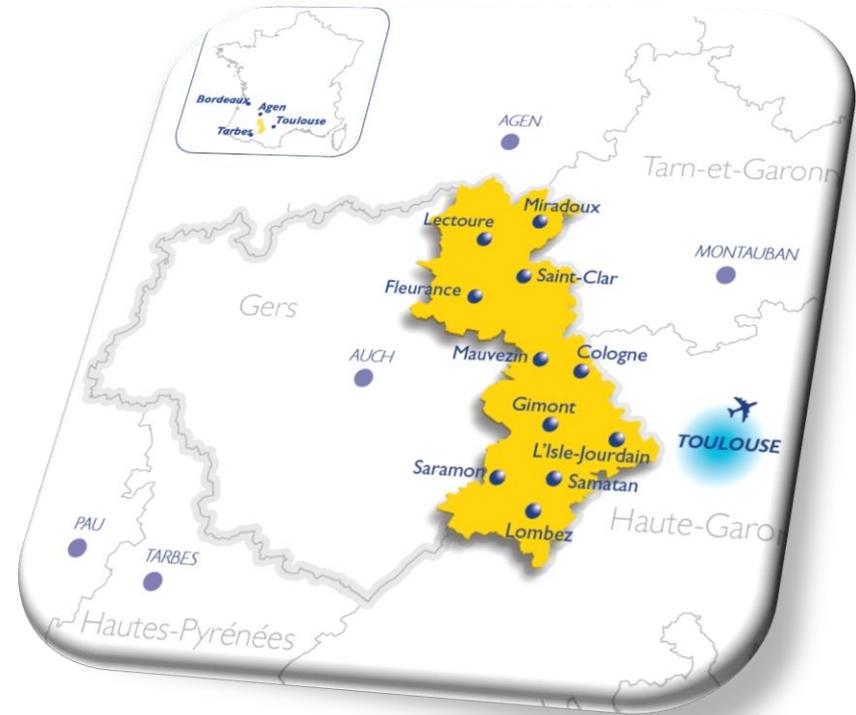
## Densité de population

- 34 habitants au km<sup>2</sup>: un territoire très rural

## Statut

- Pôle d'Equilibre Territorial Rural (Syndicat Mixte)

**Dispositifs et contractualisation:** Un Contrat Régional Unique, un Contrat de Ruralité, Un programme Européen Leader, une convention culturelle avec la DRAC, une labellisation TEPCV.



# La politique Energie Climat du PETR

- Sur impulsion de son Conseil de développement en 2010, le Pays Portes de Gascogne a engagé une réflexion sur le réchauffement climatique et les problématiques liées à l'énergie;
- En 2011, le territoire s'engage dans un **Plan Climat Energie Territorial** et signe un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME (réalisation d'un diagnostic de territoire, élaboration d'un plan d'actions, mise en œuvre et suivi des actions);
- En 2015, le Pays est labellisé **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** par le ministère de l'écologie et du développement durable;
- Le projet de territoire pour la période 2014-2020 ainsi que les politiques contractuelles qui en découlent ont axé leur stratégie autour de la thématique Energie Climat (financement de la maîtrise de l'énergie, développement des énergies renouvelables, conditionnement des aides à des contraintes environnementales...).

# Les projets financés dans le cadre du TEPCV

**11 collectivités (dont le Pays) et 20 projets ont obtenu un financement TEPCV en 2015 à hauteur de 500 000€**

Quelques exemples de projets:

- Sensibilisation du grand public à la transition écologique et énergétique
- Rénovation énergétique de bâtiments publics et de logements sociaux
- Rénovation basse consommation de l'éclairage public
- Achat de véhicules électriques
- Aménagement d'un pôle multimodal
- Etudes de faisabilité pour des énergies renouvelables

**Une deuxième convention signée en mars 2017.**

**Elle concerne 7 collectivités (dont le Pays) et 11 projets pour un montant de 411 525€.**

Quelques exemples de projets:

- Acquisition de véhicules électriques
- Acquisition de vélos électriques dans le cadre d'un projet de développement touristique
- Atlas de la biodiversité
- Production d'énergie renouvelable photovoltaïque en autoconsommation.

**Une troisième convention de 300 000€ euros a permis de financer des projets d'éclairage public du territoire.**

# Les Certificats d'économie d'Énergie

- Un arrêt ministériel publié le 26 février 2017 permet aux territoires ayant signé une convention TEPCV après le 13/02/2017 de bénéficier d'un programme spécial de récupération des CEE.
- Un territoire comme le Pays Portes de Gascogne pourra valoriser jusqu'à 300 000 Mwh cumac de CEE (soit 975 000<sup>e</sup> de dépenses éligibles).
- Aujourd'hui, les CEE se rachètent à environ 4€20 le MWh cumac
- Cela représente un potentiel de 1 260 000 € d'aide sur des projets de rénovation de bâtiments publics et de logements résidentiels (changement de système de chauffage, changement de menuiseries, isolation, etc...), des projets de rénovation d'éclairage public et des raccordement à des réseaux de chaleur.

# Comment récupérer les CEE

- Les dépenses doivent être réalisées avant le 31/12/2018
- Plusieurs solutions pour notre territoire dont:

1/ **déléguer une prestation de service** à une entreprise privée de type courtier en CEE (valorisation diminuée et contrainte des marchés publics puisque les sommes sont très importantes)

2/ **traiter en interne** la récupération et la valorisation des CEE et négocier avec des obligés. Une négociation collective interterritoriale.

(création d'un poste financé via le dispositif. Quid de sa pérennisation)